

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 090/2023

A LA SOCIETE ECOMITRA Sarl

Après avoir reçu le contrat N° 003/2023, conclu avec le Ministère des Mines, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinquante et un mille sept cent vingt-quatre, treize centimes (USD 51 724,13) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains trois cent soixante-deux (USD 362).

Fait à Kinshasa, le 09/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L. YUMBA
Directeur Général a.i

